

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

OBJET : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaiet Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaiet absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaiet absents :

Messieurs les Vices-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL.

Mesdames et Monsieur les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Christine PUECH, Henri CABANEL.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L 5211.10 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des délibérations du Conseil Communautaire en date des 28 avril et du 23 octobre 2014 donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment, conformément aux tableaux joints en annexe.

Le Conseil prend acte,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.189

OBJET : CONTRAT TERRITORIAL AVEC LA RÉGION POUR LA PÉRIODE 2015-2017.

Référence Service : PST/D2P/-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absent :

Monsieur le Conseiller Communautaire

Henri CABANEL.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

En 2014, la Région Languedoc Roussillon et la Communauté d'Agglomération ont conclu un protocole de coopération qui a formalisé l'engagement des deux collectivités sur des projets emblématiques communs.

Afin de poursuivre ce partenariat indispensable à la coordination des politiques publiques et des projets, la Région souhaite contractualiser avec les territoires sur la base d'un protocole triennal. Il s'agit de continuer le travail amorcé sur des sujets majeurs tels que l'habitat, le renouvellement urbain, le sport et la culture, l'enseignement supérieur, le développement économique et touristique, l'emploi, le patrimoine naturel et urbain, la mobilité, les déplacements, l'aménagement du territoire, l'alimentation en eau et la politique de la ville.

Document de référence, le contrat territorial 2015-2017 réaffirme la convergence entre les grandes orientations stratégiques et priorités portées par la Région à travers son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et le projet de territoire de la Communauté d'agglomération, "Béziers Méditerranée 2025".

Il constitue un outil de contractualisation qui permet de mettre en œuvre des projets opérationnels au service du développement durable du territoire et de ses habitants. En cohérence avec les politiques régionales, ces projets s'articulent autour de 3 axes stratégiques :

1. Assurer l'égalité des chances
2. Développer l'économie régionale
3. Aménager durablement le territoire

Au titre de la programmation 2015, le territoire bénéficie d'un financement de 11 526 376€ décomposé comme suit :

- 4 168 376€ attribués à la Communauté d'Agglomération pour les projets de Fonseranes, Piscine du Sud et Entrée Ouest de Béziers ;
- 600 000€ attribués aux communes de Boujan-sur-Libron, Sauvian, Sérignan et Servian pour des travaux inscrits au plan de référence ;
- 6 758 000€ versés à d'autres opérateurs du territoire dont le Syndicat mixte de l'aéroport de Béziers Cap d'Agde, Innovosud, BRL et des bailleurs sociaux.

Le projet de contrat territorial est joint en annexe.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le contrat et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'instruction des dossiers de demande de subvention relative aux opérations inscrites dans le contrat.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	56
Représentés :	8
Absents :	1
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.190

OBJET : PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS - ARRÊT DU PROJET.

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
 Jacques GRANIER à Guy COMBES,
 Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
 Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Le lancement du projet de plan de déplacement urbain (PDU) a été décidé par délibération du Conseil communautaire du 26 juillet 2012.

Le PDU est un document de planification qui détermine, pour les 10 à 15 ans à venir, les principes qui orientent l'organisation des déplacements de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire.

Organisation de la démarche :

L'élaboration du PDU a débuté en janvier 2013 et comporte trois phases :

- **La réalisation du diagnostic**, qui recense et évalue les conditions et pratiques de déplacements des habitants du territoire.
- **La définition de la stratégie du PDU** à travers une priorisation des objectifs à poursuivre et un scénario de développement traitant de l'ensemble des volets de la mobilité ;
- **La définition d'un programme d'actions**, pour les 10 à 15 prochaines années, appliquées à différentes échelles géographiques, s'appuyant sur des projets structurants.

La concertation :

Le PDU est une démarche concertée qui passe par des étapes de mobilisation des acteurs et partenaires aux différents phases de son élaboration. Plusieurs instances ont œuvré à son élaboration : des ateliers de travail et des réunions publiques se sont tenus.

La réalisation du diagnostic du PDU (validé en bureau communautaire le 7 juillet 2014) :

La première étape d'élaboration du PDU a permis de mieux connaître les conditions de mobilités des habitants et d'identifier les atouts et faiblesses du territoire. Le diagnostic a fait ressortir trois enjeux :

- Favoriser la cohérence entre l'urbanisation et l'offre en déplacements pour que chacun puisse se déplacer de manière durable,
- Garantir une mobilité et une accessibilité pour tous et la sécurité de chacun dans ses déplacements,
- Préserver / améliorer l'environnement et le cadre de vie.

La définition de la stratégie du PDU (validée en bureau communautaire le 9 février 2015) :

La seconde étape a consisté en la définition d'un scénario composé de pistes d'actions. Il s'agissait de construire un scénario partagé par l'ensemble des acteurs.

La définition d'un programme d'actions (validé en bureau communautaire le 7 septembre 2015) :

La troisième étape du PDU a consisté en la formalisation du scénario retenu et de ses pistes d'actions. Cette étape, qui a demandé de nombreux échanges avec l'ensemble des partenaires, s'est concrétisée par la définition de fiches actions.

Le programme d'actions retenu s'articule autour de 6 axes déclinés en 28 actions :

Structuration du territoire et mobilité durable :

1. Mieux articuler à l'avenir déplacements et urbanisme, deux composantes indissociables;
2. Accentuer le développement du Canal du Midi et son articulation avec le reste du territoire ;
3. Préparer l'arrivée de la nouvelle gare LGV;

Améliorer la gestion du trafic et le partage de la voirie

4. Définir la hiérarchisation de la voirie et tendre vers un partage plus équilibré de la voirie;
5. Poursuivre la modernisation et le jalonnement de la rocade à l'échelle de la CABM pour amplifier son rôle;

- 6. Développer les secteurs pacifiés;
- 7. Améliorer les conditions de déplacements sur l'entrée ouest de Béziers;

Pour développer les transports collectifs, favoriser l'intermodalité et lutter contre l'autosolisme

- 8. Développer des aménagements visant à favoriser la circulation des bus;
- 9. Mettre en place une première ligne de type « BBNS »;
- 10. Rationaliser le réseau BMT pour le rendre plus attractif;
- 11. Restructurer la Gare routière et poursuivre la mise en accessibilité du réseau BMT ;
- 12. Développer les liaisons avec l'Aéroport Béziers Cap d'Agde en saison estivale ;
- 13. Améliorer l'intermodalité et le fonctionnement urbain du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Béziers Centre ;
- 14. Accompagner localement les évolutions de l'offre ferroviaire;
- 15. Améliorer les conditions d'intermodalité (billettique, information...);
- 16. Développer un maillage d'aires de covoiturage sur le territoire;

Mieux utiliser l'outil stationnement

- 17. Poursuivre les réflexions sur l'évolution de la politique de stationnement en centre-ville (véhicules particuliers, véhicules de livraisons, ...);
- 18. Repenser l'organisation globale du stationnement dans les bourgs et villages à l'urbanisme contraint pour gérer les besoins;
- 19. Mieux réguler les accès et le stationnement des sites naturels;

Pour développer l'usage des modes doux

- 20. Mettre œuvre un véritable maillage cyclable avec des aménagements adaptés aux différents usages;
- 21. Jalonner les itinéraires prioritaires;
- 22. Installer des stationnements vélo adaptés aux usages ;
- 23. Développer les services vélos pour encourager la pratique ;
- 24. Accentuer la pratique de la marche;

Management de la Mobilité et actions transversales

- 25. Communiquer sur la mobilité durable ;
- 26. Accompagner les initiatives en matière d'écomobilité ;
- 27. Développer les Plans de Déplacements (PDE, PDA, ...);
- 28. Mettre en place un suivi du PDU.

Le projet de PDU fait également l'objet d'une analyse environnementale et d'une analyse sur l'accessibilité (documents ci-annexés).

CONSIDERANT que dans le cadre de la procédure d'élaboration du PDU et en application du Code des Transports, article L1214-1 et suivants, il est nécessaire d'arrêter le projet de PDU comprenant les annexes environnementale et accessibilité,
 CONSIDERANT que ce projet et le dossier correspondant seront soumis, sous un délai de 3 mois, à l'avis des Personnes Publiques Associées,
 CONSIDERANT que le PDU, auquel seront annexés les avis des personnes publiques associées, fera ensuite l'objet d'une procédure d'enquête publique.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'arrêter le projet de Plan de Déplacements Urbains, ci annexé.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.191

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ÉLÈVES (SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ-SEGPA).

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la compétence transport urbain des voyageurs, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) prend en charge le transport gratuit des élèves de SEGPA hors cadre conventionnel depuis 2002.

Pour l'année scolaire 2014/2015, 178 coupons trimestriels du titre scolaire « SURF » ont été distribués aux élèves de SEGPA domiciliés dans l'Agglomération et qui ont pu circuler, les jours scolaires, sur les lignes de transport du territoire de la CABM.

Le bilan est le suivant :

- au 1er trimestre : 68 coupons à 7€ par mois pendant 4 mois ont été distribués, soit 730,91 € HT (1904 € TTC),
- au 2ème trimestre : 55 coupons à 7€ par mois pendant 3 mois ont été distribués, soit 1 050 € HT (1 155 € TTC),
- au 3ème trimestre : 55 coupons à 7€ par mois pendant 3 mois ont été distribués, soit 1 050 € HT (1 155 € TTC),

Le montant total de la dépense s'élève à **3 830,91 € HT, soit 4 214 € TTC**, inscrite au budget de l'exercice en cours.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la prise en charge par la CABM des frais de transport des élèves scolarisés en SEGPA en 2014-2015, pour un montant de 3 830,91 € HT, soit 4 214 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.192

OBJET : AVENANT N°11 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP).

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par convention d'objectifs conclue en 2004, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée apporte son soutien au service de transport adapté et privé assuré par le

Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques (GIHP), reconnu nationalement et très apprécié par les utilisateurs.

Ce transport s'adresse aux personnes très dépendantes qui ne pourront pas emprunter le réseau de transports urbains public même lorsque celui-ci sera complètement accessible. Ce service de qualité présente pour avantage de fonctionner en porte à porte.

La convention d'objectifs définit les conditions du soutien et notamment le montant de la participation financière annuelle. En 2014, par l'avenant n°10, la Communauté d'Agglomération a accordé une subvention d'un montant total de 224 300 euros, notamment en raison du désengagement financier progressif du Conseil Départemental de l'Hérault auprès du GIHP.

L'avenant n°11 a pour objet de renouveler la convention initiale pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (article 7) et de porter le soutien de la Communauté d'Agglomération à **228 700 euros** (article 2).

Cette somme est inscrite à l'exercice budgétaire en cours.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver le principe de conserver et soutenir le transport adapté sur le territoire de la CABM,
- d'approuver l'avenant n°11 passé avec le GIHP, dans les conditions sus exposées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.193

OBJET : ADHÉSION AU COMITÉ D'ITINÉRAIRE DE L'EUROVELO N°8 POUR LA PÉRIODE 2016 - 2018.

Référence Service : DGAT/DGU/SMOB-

Rapporteur : **M. Christophe THOMAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Les véloroutes et voies vertes constituent un enjeu de développement local et participent à la politique de mobilité douce utilitaire, de loisirs et touristique des territoires. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) est située à un carrefour d'itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes et Voies vertes (SN3V) révisé et validé par le CIADT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire) le 11 mai 2011.

L'EuroVelo n°8 constitue l'un des principaux axes qui traverse la CABM. Il fait partie des 14 EuroVelo définis par la Fédération Cycliste Européenne. Il permet de relier Chypre à Cadix en longeant la Méditerranée. Il traverse la CABM, d'Est en Ouest, en empruntant le Canal du Midi.

L'objectif, fixé par l'Union Européenne, est l'aménagement des itinéraires EuroVelo à l'horizon 2020.

La réalisation de l'EuroVelo n°8 est un enjeu important pour le développement du territoire communautaire, inscrit dans différents documents cadres :

- Le volet régional vélo-routes et voies vertes,
- Le Schéma départemental cyclable 2013-2018,
- Le Schéma directeur des voies stratégiques, routières et cyclables, pour l'agglomération de la CABM,
- le Projet de territoire « Béziers Méditerranée 2025 ».

Afin de mettre en œuvre les aménagements relatifs à cet axe, il apparaît nécessaire de structurer et de coordonner les acteurs concernés (Régions, Départements, EPCI, communes, syndicats, etc.) autour d'un Comité d'itinéraire.

Le Comité d'itinéraire permettra notamment :

- de travailler sur la continuité de l'itinéraire et sur son jalonnement de la frontière espagnole à la frontière italienne,
- de structurer l'offre touristique, qualifier les services et favoriser l'intermodalité,
- de mettre en œuvre la stratégie de communication et de promotion.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se propose d'être le chef de file du Comité d'itinéraire de l'EuroVelo n°8 pour la période 2016 – 2018.

L'adhésion au Comité d'itinéraire est fixée à 5 000 € par an pour les Communautés d'Agglomérations.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au Comité d'itinéraire de l'EuroVelo n°8 pour la période 2016 – 2018,
- d'engager une participation financière, au bénéfice de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de 5 000 €, au titre du financement des actions menées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.194

OBJET : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015.

Référence Service : PRM/DRH/-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
 Jacques GRANIER à Guy COMBES,
 Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
 Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

1- L'évolution des services de la Communauté d'Agglomération nécessite la mise à jour du tableau des emplois afin de les doter de moyens humains adaptés.

Direction Générale de l'Innovation sociale – Direction de l'enseignement artistique et des actions culturelles

Pour le Conservatoire Béziers Méditerranée, il convient d'ajuster les temps enseignés par discipline au nombre d'inscriptions et au projet d'établissement ; dès lors à compter du 1^{er} octobre 2015, il est procédé à la transformation suivante :

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (16 heures hebdomadaires) en un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (19heures hebdomadaires).

Direction Générale de l'Aménagement du territoire – Direction du cycle de l'eau

Il convient de transformer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B) en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (catégorie C) afin de procéder au recrutement proposé par le jury chargé de pourvoir au poste vacant de technicien eau et assainissement depuis juin 2015.

2- Pour répondre aux besoins en personnel qualifié et pour permettre l'avancement et la promotion des plus méritants, il convient de transformer les emplois suivants :

Au 17 juillet 2015 :

- un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe en emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe,
- un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe en emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe,

Au 28 septembre 2015 :

- un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe,

Au 1^{er} novembre 2015 :

- deux emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en emplois d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter le tableau des emplois 2015 de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée tel que modifié et joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.195

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°4.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la régularisation des crédits budgétaires 2015, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- Paiement des dégrèvements des entreprises au titre de la Tascom pour 61 000€

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
DFIN	014/7391118- Reversements conventionnels de fiscalité		61 000,00 €			
DFIN	011/617-Etudes et recherches			-11 000,00 €		
S MOB	011/617-Etudes et recherches			-50 000,00 €		

- Annulation de titre sur exercice antérieur relatif à la taxe de séjour

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SIT	67/673-Titres annulés sur exercices antérieurs		1000,00€			
SIT	73/7362-Taxe de séjour				1 000,00 €	

- Augmentation de la participation au syndicat mixte du SCOT du Biterrois pour 28 000€

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SAP	65/6554-Contributions aux organismes de regroupement		28 000,00 €			
SVALOR	011/6288-Autres services extérieurs			-21 000,00 €		
SBIO	011/6228-Rémunération d'intermédiaires et honoraire			-3 000,00 €		
SFONC	011/6226-Honoraires			-4 000,00 €		

Au titre de la compétence ordures ménagères :

- Annulation de titres émis sur l'exercice 2014 pour les déversements effectués à l'ISDND pour 3 232€ et la redevance spéciale pour 614€, soit 3 846€ au total,
- Accroissement de l'activité de la déchetterie du Capiscol à hauteur de 28 486€.

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SISDND/ SCOL	77/773-Mandats annulés sur exercices antérieurs				3 846,00 €	
SISDND	67/673-Titres annulés sur exercices antérieurs		3 232,00 €			
SCOL	67/673-Titres annulés sur exercices antérieurs		614,00 €			
SVALOR	011/6288-Autres services extérieurs			-28 486,00 €		
SCOL	65/658-Charges diverses de la gestion courante		28 486,00 €			

- Ajustement des imputations comptables relatives à l'entretien des véhicules liés à la compétence des ordures ménagères

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SLTECH	011/62875- remboursement de frais aux communes membres du GFP			-87 000,00 €		
SLTECH	012/6217-Personnel affecté par la commune membre du GFP		87 000,00 €			

- Ajustement des imputations comptables relatives aux versements des subventions dans le cadre du Contrat de Ville acté par délibération du conseil communautaire en date du 21/05/2015

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SGUP	65/6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			-27 200,00 €		
SGUP	65/657341-Subventions de fonctionnement aux organismes publics-Communes		17 000,00 €			
SGUP	65/65738-Subventions de fonctionnement aux organismes publics-Autres		7 700,00 €			
SGUP	65/657362-Subventions de fonctionnement aux organismes publics-CCAS		2 500,00 €			

- Ré-imputation des écritures comptables liées au mandatement des échéances d'emprunt

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
DFIN	16/1641-Emprunts en euros		78 000,00 €			
DFIN	16/16441-Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie				78 000,00 €	

- Actualisation des Relais d'Information Service (RIS) et panneaux d'affichage à l'entrée des Parcs d'Activités Économiques (PAE)

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SAFE	21/2158-Autres installations, matériel et outillage techniques			-10 000,00 €		
SAFE	21/2181-Autres immobilisations corporelles-Installations générales, agencements et aménagements divers	02 25	10 000,00 €			

- Versement d'un fonds de concours à la commune de Servian dans le cadre de la mise en place d'une caméra de vidéosurveillance sur la zone d'activité économique de la Baume à Servian

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SAFE	21/2158-Autres installations, matériel et outillage techniques			-7 300,00 €		
SAFE	204/2041412-Subventions d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre		7 300,00 €			

- Versement des subventions dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de l'habitat privé

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SPUBL	20/204182-Subventions d'équipement aux autres organismes publics- Bâtiments et installations			-250 000,00 €		
SPRIV	20/20422-Subventions d'équipement aux personnes de droit privé- Bâtiments et installations	1003	250 000,00 €			

- Acquisition de trois véhicules utilitaires pour la collecte des objets encombrants

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SIEP	23/2315-Installations, matériel et outillages techniques	1012 15		-105 000,00 €		
SLTECH	21/2182-Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		105 000,00 €			

- Acquisitions de trois immeubles situés Quai Port Notre Dame

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SIEP	23/2315-Installations, matériel et outillages techniques	1012 15		-310 000,00 €		
SPUBL	20/2041412-Subventions d'équipement aux communes-Bâtiments et installations	0534 16		-35 000,00 €		
SFONC	21/2138-Autres constructions		345 000,00 €			

- Versement d'une participation financière à la ville de Béziers dans le cadre de la convention de concours financier actée par délibération du 12 février 2015 pour l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance sur le site du Conservatoire de Musique au Parc de la Gayonne.

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SPUBL	20/2041412-Subventions d'équipement aux communes-Bâtiments et installations	053 4 16		-11 380,00 €		
SBAT	20/2041412-Subventions d'équipement aux communes-Bâtiments et installations		11 380,00 €			

- Réalisation de travaux supplémentaires sur les sites et bâtiments de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

SECTION INVESTISSEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SPUBL	20/2041412-Subventions d'équipement aux communes-Bâtiments et installations	0534 16		-65 200,00 €		
SBAT	23/2315-Installations, matériel et outillages techniques		65 200,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°4 pour le budget principal 2015
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.196

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT DÉLÉGATION 2015 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Référence Service : PRM/DFIN/-

Rapporteur : **M. Robert GELY**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

- Ajustement du montant relatif à l'encaissement et au reversement de la part redevance assainissement, acté par décision modificative du 16 juillet 2015 sur la base d'un prévisionnel de 1 600 000€. Ces écritures sont effectuées dans le cadre des avenants 1 et 6

relatifs au contrat de DSP par affermage du réseau d'assainissement et au contrat de DSP par concession (d'exploitation) de la STEP sur la commune de Béziers. Le montant actualisé est de 2 400 000€, il convient donc d'ajuster les crédits à hauteur de 800 000€.

SECTION FONCTIONNEMENT						
Service	Chap/Art	Op/ AP	DEPENSES		RECETTES	
			Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
SADNI	70/706121-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte				800 000,00 €	
SADNI	011/6288-Divers		800 000,00 €			

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'adopter la décision modificative n°3 pour le budget assainissement délégation 2015,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.197

OBJET : CONCOURS FINANCIER À LA VILLE DE SERVIAN POUR L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDÉO - PROTECTION.

Référence Service : DGEE/DDE/SAFE-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du déploiement de la vidéo-protection sur son territoire, la Ville de Servian a décidé d'installer une caméra sur le site du parc d'activité économique de La Baume afin de lutter contre les dégradations de biens publics et protéger les usagers du PAE des actes de

délinquances et d'incivilités. Le parc d'activité économique a été réalisé dans le cadre d'autorisations de lotissement puis a été classé en zone d'intérêt communautaire conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2002.

Le coût prévisionnel du déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal est estimé à 140 358 € HT décomposé de la manière suivante :

- Matériel vidéo et équipements : 134 358 € HT
- Maîtrise d'œuvre Vidéo-Protection : 6 000 € HT

Il est prévu l'installation de 13 caméras soit un coût par caméra de 10 796,77 € HT.

La Ville de Servian bénéficie d'une participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D) à hauteur de 45 891 € HT pour le déploiement de la vidéo-Protection soit une subvention à hauteur de 3 530,07 € HT par caméra. Cette subvention vient en diminution du coût du projet. La Ville de Servian sollicite le concours financier de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à hauteur de 7 266,70 € HT correspondant au solde pour l'installation d'une caméra. Ce concours financier représente 5% du coût total relatif au déploiement de la vidéo-protection. La Ville de Servian prendra en charge les dépenses afférentes à la gestion, à l'entretien et au visionnage de la caméra installée sur le PAE de La Baume déclaré d'intérêt communautaire.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accepter les termes de la convention de concours financier pour l'installation d'une caméra de Vidéo-Protection sur le site du parc d'activité économique de La Baume,
- d'attribuer un concours financier à la Ville de Servian à hauteur de 7 266,70 € HT représentant 5% du prévisionnel du déploiement de la vidéo-protection sur le territoire communal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.198

OBJET : ZAC LA MÉRIDIENNE : AGRÉMENT DE CESSIION À LA SEBLI POUR LA CESSIION DU LOT A6.6.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'article 19 bis de la Convention Publique d'Aménagement de la ZAC La Méridienne intervenue entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) et la SEBLi, stipule que l'aménageur notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir son accord, les noms et qualités des attributaires éventuels ainsi que le programme de constructions envisagées, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, la SEBLi sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot :

Secteur : A6.6

Superficie : 4 800 m² environ – Surface de plancher maximum autorisée : 400 m²

Prix du lot : 400 000 € HT (soit 83,33 € HT/m²)

Acquéreur : ITM IMMO LOG – 24, rue Auguste Chabrières – 75015 PARIS

Gérant : M. Dominique LAMBRE – SIRET : 52922085700021 et APE 6820B

Ou toute personne physique ou morale susceptible de s'y substituer

Programme : Acquisition d'une emprise foncière pour la construction d'une station de distribution de Gaz Naturel Liquéfié (GNL) de 400 m² de surface de plancher maximum, pour véhicules poids lourds motorisés.

Utilisateur : ITM IMMO LOG – 50 459 900 euros de Chiffre d'Affaires 2013

Activité : Distribution de GNL

Modalités de Paiement :

10% à la signature du compromis de vente, solde à la signature de l'acte authentique – TVA en sus.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot A6.6 situé ZAC de la Méridienne, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou tout organisme susceptible de s'y substituer,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.199

OBJET : ZAC DE MAZERAN : AGRÉMENT À LA SEBLI POUR LA CESSION DU LOT N°26.05.

Référence Service : DGEE/DDE/SIERI-

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Claude PATIN, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'article 19 du Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC de MAZERAN, intervenu entre la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) et la SEBLI, stipule que le concessionnaire notifie à la collectivité publique cocontractante, en vue de recueillir

son accord, les noms et qualités des attributaires ou constructeurs ainsi que le programme de construction envisagé, le prix et les modalités de paiement.

Conformément à ces dispositions, et suite à la modification du programme de construction initial, la SEBLI sollicite l'agrément de la CABM pour la vente suivante :

Situation géographique du lot :

Lot : n°26.05

Surface de plancher maximum autorisée : 2 700 m²

Prix du lot : 2 384 875 € HT

Acquéreur :

SNC LIDL - 35, rue Charles Peguy - 67200 Strasbourg

SIRET : 34326262204901 et APE : 7010Z

Représentée par : Denis MAROLDT et Arnaud MEHEUST

ou toute personne physique ou morale susceptible de s'y substituer.

Programme : Acquisition d'une emprise foncière pour la construction d'un local commercial de 2 700 m² de surface de plancher.

Utilisateur : SNC LIDL – 63,35 milliard d'€ de Chiffre d'Affaires 2013

Activité : Distribution de produits alimentaires et autres produits divers, exploitée sous forme de supermarché en libre service.

Modalités de paiement : 233 125 € HT déjà réglé à la signature du compromis de vente, 2 151 750 € HT à la signature de l'acte authentique – TVA en sus.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'agréer la cession du lot n°26.05, situé ZAC de MAZERAN, dont les conditions sont définies ci-dessus, à l'acquéreur ci-avant désigné ou à tout organisme susceptible de s'y substituer,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	57
Représentés :	8
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.200

**OBJET : FIXATION DES TARIFS 2015-2016 DU RESTAURANT UNIVERSITAIRE -
COMPLÉMENT À LA DÉLIBÉRATION N° 15.163 DU 16/07/2015.**

Référence Service : DGIS//–

Rapporteur : **M. Alain BIOLA**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Alain SENEGAS, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 15.163 du 16/07/2015, le Conseil Communautaire a approuvé la fixation des tarifs du restaurant universitaire pour l'année scolaire 2015-2016. La tarification présentée ne faisait pas état du prix de vente aux usagers. Il convient de compléter la délibération par le tableau ci-annexé. Ainsi, la tarification des repas servis au restaurant universitaire Du Guesclin pour l'année scolaire 2015-2016 est fixée selon les conditions suivantes :

1) **Etudiants** (titulaires d'une carte étudiant portant la mention d'ouverture des droits au régime de sécurité sociale étudiant) :

- Repas « Formule » composé d'un plat principal et de deux périphériques (hors d'oeuvre, fromage ou dessert) tous trois choisis parmi les aliments de catégorie 1 ou 2 :

- Prix formule (avec la carte ELIOR) : prix ticket repas étudiant CROUS,
- Prix formule (sans la carte ELIOR) : prix ticket repas étudiant CROUS + 0,40 € H.T

- Repas « Hors Formule » :

- Prix formule (avec la carte ELIOR) + coût alimentaire : selon barème « prix de vente usagers H.T » ci-annexé,
- Prix formule (sans la carte ELIOR) + coût alimentaire : selon barème « prix de vente usagers H.T » ci-annexé + 0,40 € H.T

2) **Autres usagers admis** : professeurs, personnels pédagogiques, administratifs et techniques des établissements de formations supérieures, personnels de la Communauté d'Agglomération :

- Droit d'accès : 2,95 € H.T

- Coût alimentaire : selon barème « prix de vente usagers H.T » ci-annexé.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les tarifs ci-annexés applicables aux usagers du restaurant universitaire Du Guesclin pour l'année scolaire 2015-2016.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	56
Représentés :	9
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.201

OBJET : CONVENTIONS D'ANIMATION DU RÉSEAU DE SANTÉ BÉZIERS MÉDITERRANÉE.

Référence Service : DGIS/DPV/SSANT-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
 Pascale LAUGE à Odette DORIER,
 Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
 Jacques GRANIER à Guy COMBES,
 Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
 Claude PATIN à Marie GIMENO,
 Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
 Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
 Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Transféré à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au mois de janvier 2002 au titre des dispositifs contractuels de la compétence Politique de la Ville, le Réseau de Santé Béziers Méditerranée relève aujourd'hui de l'intérêt communautaire en tant que dispositif spécifique du Contrat de Ville.

Le Réseau décline son action en différentes commissions thématiques. Chaque commission est animée par deux co-animateurs, en charge de préparer, animer et rendre compte des travaux de la commission. Ils ont en charge, avec l'appui de la coordinatrice du Réseau de Santé, d'impulser la dynamique au sein de la commission, de créer du lien avec les besoins locaux des habitants, de faciliter les travaux inter commissions. Ils inscrivent ainsi les actions de chaque commission dans les enjeux des politiques locales en santé-social, en particulier en développant une fonction de veille, indispensable à l'élaboration des orientations locales en cohésion sociale.

En vue de ces actions, et compte-tenu de l'expertise des structures concernées, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Au Centre de soins en addictologie « Episode », une subvention de 3 200 € pour une double mission d'animation sur la problématique « addictions » d'une part, sur la problématique « Education pour la santé des jeunes » d'autre part.
- Au Centre social Devèze-Arc-en-Ciel, une subvention de 1 600 € pour une mission d'animation sur la problématique « Précarités et souffrances psychosociales »
- A l'Association Santé Info Solidarité (SIS), une subvention de 2 400 € pour une mission d'animation de la problématique « Dépistage et prévention des hépatites, du Sida et des infections sexuellement transmissibles ».

Ces animateurs sont choisis au sein de structures dont les missions et les expertises sont en adéquation avec les objectifs de la commission et du Réseau de santé.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de conclure avec les prestataires ci-dessus mentionnés les conventions d'objectifs et de moyens jointes à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Représentés :	10
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.202

OBJET : DÉLÉGATION DES AIDES PUBLIQUES AU LOGEMENT : AVENANT N°9 À LA CONVENTION POUR LA GESTION DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPRIV-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 26 janvier 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a approuvé la reconduction de la délégation de gestion des aides à la pierre pour le financement de la production de logements locatifs sociaux et la réhabilitation de l'habitat privé, sur la période 2012/2017.

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), réuni le 10 juin dernier, a attribué les enveloppes complémentaires. Ainsi, au titre de l'année 2015, il est prévu la réhabilitation de 152 logements privés, dont 137 propriétaires occupants (125 auparavant) dont 85 en travaux d'économie d'énergie (73 auparavant) et 15 propriétaires bailleurs.

	Propriétaires occupants (en nombre de logements)	Propriétaires bailleurs
Traitement de l'habitat indigne et très dégradé	7	8
Traitement de l'habitat dégradé	0	4
Traitement en faveur du maintien à domicile	45	0
Traitement en faveur des économies d'énergie	85	3
Traitement en faveur du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART)	107	
TOTAL	137	15

Au titre de l'année 2015, le montant des droits à engagements ANAH (hors FART) alloués par l'État à la Communauté d'Agglomération s'élèvent à **1 242 168 €** (soit + 75 631 €).

Dans le cadre du FART, l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements allouée est de **304 905 €** (soit + 61 473 €).

En fin d'année, il y aura la possibilité, si les critères sont remplis, d'émarger à la réserve régionale de 10%.

Cet avenant vise à modifier les objectifs quantitatifs et les modalités financières pour l'année 2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avenant n°9 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre la CABM et l'Anah,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Représentés :	10
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.203

OBJET : DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE L'OPÉRATION D'ACQUISITION AMÉLIORATION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉE 16, RUE DES PETITS CHAMPS À BÉZIERS.

Référence Service : DGIS/DHAB/SPUBL-

Rapporteur : **M. Robert MENARD**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Étaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Étaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La politique du logement conduite par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) qui a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 22 juin 2006, prévoit que « toutes les actions et les projets envisagés devront faire l'objet, au cas par cas, d'une validation en Conseil Communautaire ».

La SA HLM Immobilière 3F projette de réaliser une opération d'acquisition amélioration de 4 logements locatifs sociaux, située 16, rue des petits champs à Béziers.

Cette opération de production de logements locatifs sociaux répond aux objectifs définis dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) adopté par le conseil communautaire le 23 mai 2013. Elle permet d'une part de poursuivre et optimiser la diversification de la production de logements (axe 2 du PLHI) et d'autre part de répondre aux besoins en logement des ménages en difficultés.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de déclarer d'intérêt communautaire l'opération de production de 4 logements locatifs sociaux susmentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Représentés :	10
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.204

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE IY N°54 À BÉZIERS, SUITE À LA RÉALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE DANS LE CADRE DE LA RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU POTABLE.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence « Eau » et de la mise en œuvre du schéma directeur « Eau », la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée effectue des recherches de nouvelles ressources en eau potable sur son territoire.

A ce titre, un forage de reconnaissance a été effectué en 2014 sur la parcelle cadastrée IY n°54 partie sise commune de Béziers.

Les résultats de ce forage montrent une productivité et un débit trop faibles à 205 mètres de profondeur, pour poursuivre les investigations.

Cependant, au regard de l'investissement déjà réalisé (73 287 € HT), du coût du comblement du forage en cas de non acquisition de la parcelle (11 300 € HT), et de l'intérêt que peut représenter cet ouvrage dans les années à venir (nouvelles investigations plus profondes sur l'ouvrage, ou piézomètre pour le suivi de la ressource...), il paraît opportun d'acquérir la parcelle sur laquelle se trouve le forage, et de le conserver.

Il est précisé que le forage a été réalisé conformément à la norme NF X10-999, et qu'il est bien protégé (bride fermée et soudée).

La propriétaire du foncier en cause, Madame Anne-Marie TORREGROSA a donné son accord pour vendre à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée la parcelle cadastrée IY n°54 partie, d'une surface de 900 m² en nature de terre, moyennant le prix de 540 €. Ce prix correspond à l'évaluation du Service France Domaine.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'acquérir auprès de Madame Anne-Marie TORREGROSA la parcelle cadastrée IY n°54 partie sise commune de Béziers, d'une superficie totale de 900 m², pour un montant de 540 € auquel il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Représentés :	10
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.205

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LA RÉALISATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU LOTISSEMENT ' LA PIEULE ' À BÉZIERS.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa compétence « Eau et Assainissement », la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée va réaliser les travaux de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement, nécessaires au projet de lotissement « LA PIEULE », sis commune de Béziers.

Le montant total des travaux est estimé à 390 869 € HT.

La SAS Les Grandes Terres, porteur du projet de lotissement « LA PIEULE » s'engage à verser à la CABM en un seul versement la fraction du coût correspondant aux investissements pour le renforcement et l'extension des réseaux existants nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier.

Le montant de cette participation est fixé à 334 777 € HT.

Il est précisé que la participation de la CABM, correspondant à la part de renouvellement des réseaux existants, est de 56 092 € HT.

Afin de préciser les modalités administratives, financières et techniques du financement de ces équipements, il convient d'établir une convention de Projet Urbain Partenarial tripartite (Ville de Béziers, CABM et aménageur), conformément aux articles L 332-11-3 et L 332-11-4 du code de l'urbanisme.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial annexée à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Représentés :	10
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.206

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE LP N°267 À BÉZIERS, DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE DES NEUF ÉCLUSES DE FONSRANES.

Référence Service : DGAT/DAE/SFONC-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Catherine VANDROY, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 juillet 2011, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a déclaré « pôle touristique d'intérêt communautaire » le site des Neuf Écluses de Fonséranes situé sur la commune de Béziers.

Dans le cadre du projet d'aménagement dudit site, et afin de réaliser une restructuration complète du bâtiment du coche d'eau prévu dans le projet, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée LP n°267 (ancienne parcelle cadastrée LP n°106 partie A), d'une contenance de 497 m², située à l'arrière du coche d'eau en amont de la rive gauche des Écluses de Fonséranes.

La Congrégation des Sœurs de l'Alliance, propriétaire de ce foncier a proposé de le vendre à la CABM, à l'euro symbolique.

Compte tenu que Voies Navigables de France (VNF) est propriétaire du bâtiment du coche d'eau, mis à disposition de la CABM par convention, il a été convenu que VNF réaliserait cette acquisition, se substituant ainsi à la CABM, à condition que la CABM prenne en charge les frais liés à cette acquisition.

Un premier protocole d'accord a donc été signé entre VNF et la CABM en date du 16 février 2015, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2014.

Cependant le foncier objet de la vente étant grevé d'hypothèques et d'un bail à construction, une résiliation partielle du bail et des mainlevées partielles des inscriptions doivent être opérées par la Congrégation des Sœurs de l'Alliance, préalablement au transfert de propriété.

La Congrégation a donné son accord de principe pour ces actes nécessaires à la réalisation de la vente, à condition que la CABM prenne en charge tous les frais liés à leur régularisation, dans la limite de 4 500 €.

Un protocole d'accord a donc été établi entre la Congrégation et la CABM, mettant à la charge de la CABM, les frais de résiliation partielle du bail et des mainlevées partielles des inscriptions.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'accepter les termes du protocole d'accord ci-annexé entre la Congrégation des Sœurs de l'Alliance et la CABM, concernant le paiement des frais d'actes préalables au transfert de propriété de la parcelle cadastrée LP n°267, dans la limite de 4 500 €.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	55
Représentés :	10
Absents :	0
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.207

OBJET : PROJET DE LIGNE NOUVELLE FERROVIAIRE MONTPELLIER-PERPIGNAN - AVIS DE LA CABM SUR LE DOSSIER MINISTÉRIEL DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION FORMELLE DES ACTEURS ET DES TERRITOIRES CONCERNÉS.

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etait absent :

Madame la conseillère Communautaire
Catherine VANDROY.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par lettre en date du 15 juillet dernier, Monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon a engagé la consultation formelle des acteurs concernant le projet de Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP).

La LNMP viendra achever le réseau ferroviaire de circulation à grande vitesse entre l'Europe du nord et l'Espagne. Elle devra également permettre de désengorger les circulations ferroviaires de marchandises et de voyageurs et notamment les trains de transport public régional.

En date du 13 décembre 2013, le Ministre délégué des Transports, au regard de la proposition du comité de pilotage du projet LNMP et de la décision du Gouvernement sur le scénario n°2 de la Commission Mobilité 21, a décidé :

- « la ligne nouvelle sera mixte, voyageurs et fret, entre Montpellier et Béziers »,
- « pour l'agglomération de Béziers : desserte par une gare nouvelle située à l'est de Béziers ».

Depuis, les études menées par SNCF-Réseau ont respectivement permis de comparer les variantes de tracé en vue de proposer celui qui fera l'objet du dossier d'enquête publique et de préciser l'emplacement du site de la deuxième gare du biterrois.

Ces études ont été présentées par SNCF-Réseau lors de la réunion publique du 29 avril 2015 organisée à la CCI de Béziers. Pour l'essentiel, le projet qui a été porté à notre connaissance propose de retenir un tracé permettant la réalisation de la gare sur le site dit « A75 ». Le site dit «Canal du midi» n'a pas reçu d'avis positif, tant par l'expression du public et des élus que par l'analyse technique de SNCF-Réseau.

Concernant le raccordement fret situé sur les communes de Villeneuve-les-Béziers et Cers et inscrit dans ce projet conformément à la dernière décision ministérielle, celui-ci est apparu très impactant et pénalisant pour le développement des deux communes en cause. L'attention de SNCF-Réseau a été attirée sur ce point lors de la réunion publique du 29 avril dernier.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable au dossier ministériel dans le cadre de la consultation formelle des acteurs concernant le projet de Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	54
Représentés :	10
Absents :	1
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.208

OBJET : SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS OPERATIONNELLES TRIPARTITES ENTRE LA COMMUNE DE LIGNAN-SUR-ORB, LA CABM ET L'EPF LR, DANS L'OBJECTIF DE PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SECTEUR ' LA RAJOLE-LES VIGNÈTES ' ET SECTEUR ' LE CARLET '.

Référence Service : DGAT/DAE/-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etait absent :

Madame la conseillère Communautaire

Catherine VANDROY.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

L'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon (EPF LR) a réalisé en 2009 un diagnostic foncier sur le territoire de la CABM pour contribuer à la production de logements, dont les logements locatifs sociaux.

Le secteur « La Rajole-Les Vignètes » avait été retenu sur la commune de Lignan-sur-Orb afin de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble en extension sur 28 ha.

Depuis, la commune de Lignan-sur-Orb ne souhaite plus mettre en œuvre un projet d'une telle envergure. Ainsi, seule une frange urbaine d'environ 4 ha sera destinée au logement, dont au moins 25% de logements locatifs sociaux. Une nouvelle convention opérationnelle tripartite doit être passée entre la commune de Lignan-sur-Orb, la CABM compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, et l'EPF LR. Le montant financier de l'engagement prévisionnel de l'EPF LR au titre cette convention opérationnelle est fixé à 500.000 € pour les trois premières années.

En complément de ce premier secteur, la commune de Lignan-sur-Orb souhaite créer un nouveau quartier d'habitat en entrée de ville, secteur « du Carlet ». L'opération d'aménagement d'ensemble projetée permettra à terme la création de logements, dont au moins 25% de logements locatifs sociaux. Ainsi, une convention opérationnelle tripartite doit être passée pour le secteur « du Carlet », entre la commune de Lignan-sur-Orb, la CABM et l'EPF LR. Le montant financier de l'engagement prévisionnel de l'EPF LR au titre cette convention opérationnelle est fixé à 800.000 € pour les trois premières années.

Ces conventions opérationnelles, d'une durée de 8 ans, sont établies en vue de définir les obligations et engagements respectifs des parties et préciser la portée opérationnelle et juridique de ces engagements.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver la convention opérationnelle tripartite du secteur « La Rajole-Les Vignètes » avec la commune de Lignan-sur-Orb et l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon en vue de la production de foncier pour le logement, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite convention opérationnelle,
- d'approuver la convention opérationnelle tripartite « secteur du Carlet » avec la commune de Lignan-sur-Orb et l'Établissement Public Foncier Languedoc Roussillon en vue de la production de foncier pour le logement, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite convention opérationnelle,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	54
Représentés :	10
Absents :	1
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.209

OBJET : AVIS RELATIF À LA MODIFICATION N°6 DU PLU DE SAUVIAN.

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etait absent :

Madame la conseillère Communautaire

Catherine VANDROY.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

La commune de Sauvian a engagé la procédure de modification n°6 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour :

- Permettre l'implantation d'un nouveau réservoir d'alimentation en eau potable en zone agricole (Cf. Annexe 1 ci-jointe) :
 - Supprimer l'emplacement réservé n°15 initialement destiné à l'implantation du réservoir et dont la localisation n'a pas été retenue,
 - Modifier les possibilités d'occupation du sol dans la zone agricole A1 afin d'autoriser les « constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics ».
- Modifier le règlement de la zone urbaine U afin de permettre des règles d'implantations différentes pour les « constructions à vocation d'activités et de services ».
- Créer une nouvelle zone AUE2 sur une partie de la Zone d'Aménagement Concertée à vocation d'activité « Les Portes de Sauvian », aujourd'hui classée en AUE1. Il s'agit de permettre la réalisation de bâtiments d'une hauteur de 12 mètres. Cet accroissement de la densité se justifie par le voisinage immédiat de la base logistique de Sauvian.
- Actualiser les règles d'inconstructibilité en application de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme (notamment de part et d'autre de l'axe des autoroutes et des routes classées à grande circulation) et ainsi supprimer le recul d'implantation du bâti de 35 m le long de la RD19.
- Actualiser les dispositions générales du règlement vis à vis des évolutions du code de l'urbanisme et procéder à des adaptations mineures du règlement.

Conformément aux articles L 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) doit se prononcer sur cette modification en qualité de personne publique associée.

Après analyse de ce dossier par la Communauté d'Agglomération, il apparaît que cette modification du PLU de Sauvian, justifiée pour prendre en compte des changements réglementaires et de nouveaux projets, sans réduire de zones agricoles et naturelles, ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU.

Considérant que :

- Le dossier présenté permet la réalisation par la CABM, au titre de sa compétence eau potable, d'un réservoir complémentaire à l'ouvrage de stockage actuel. Cet équipement est rendu indispensable par l'augmentation de la population. Il est, par ailleurs, situé à l'intérieur du site de l'actuel réservoir, sur un secteur déjà anthropisé,
- La création de la zone AUE2 est compatible avec les orientations d'aménagement de la ZAC communautaire « Portes de Sauvian ».

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable de principe sur la modification n°6 du PLU de Sauvian,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	54
Représentés :	10
Absents :	1
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

**REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.210

**OBJET : AVIS RELATIF À LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE BÉZIERS -
DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ESPACE BOISÉ CLASSÉ ' ESPACE GARE DU
NORD '.**

Référence Service : DGAT/DAE/SAP-

Rapporteur : **M. Frédéric LACAS**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Marie GIMENO, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Claude PATIN à Marie GIMENO,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Alain SENEGAS à Bernard AURIOL,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etait absent :

Madame la conseillère Communautaire
Catherine VANDROY.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 13 novembre 2014, la commune de Béziers a prescrit la révision allégée du Plan Local de l'Urbanisme (PLU), en vue de déclasser une partie de l'espace boisé classé (EBC) n°152 « Espace Gare du Nord » situé en zone urbaine (cf. Annexe 1).

L'Espace Boisé Classé "Gare du Nord" comprend trois unités différentes :

- le square-jardin Soulairol,
- un mail planté situé entre deux espaces bâtis,
- un parking planté de pin parasol, qui fait l'objet du déclassement (les deux autres espaces sont maintenus).

Le parking de la Gare du Nord, dont l'accès se fait depuis l'avenue Georges Clémenceau, est occupé aujourd'hui par une vingtaine de pins parasols dont les racines en développement horizontal ont fortement dégradé le revêtement. Ce parking public sera supprimé et une opération immobilière viendra y prendre place. La surface impactée est de 3 500m² soit environ 18% de la surface totale de l'EBC.

Conformément aux articles L 123-6 et suivants du Code de l'Urbanisme, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée doit se prononcer sur cette modification en qualité de personne publique associée.

Après analyse de ce dossier par la Communauté d'Agglomération, il apparaît que cette révision allégée du PLU de Béziers, justifiée pour prendre en compte de nouveaux projets sans réduire de zones agricoles et naturelles, ne porte pas atteinte à l'économie générale du PLU.

Considérant que :

- La suppression du parking sera compensée par le parking Jean Moulin,
- Une zone de protection paysagère est créée au PLU le long de l'avenue Georges Clémenceau en continuité de l'alignement d'arbres existants, afin de préserver la continuité entre le square et le mail (Cf. annexe 2),
- Les cheminements piétons entre les différents sites sont préservés (Cf. annexe 2).

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'émettre un avis favorable de principe sur la révision allégée du PLU de Béziers « Espace Gare du Nord » ,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice :	65
Présents :	54
Représentés :	10
Absents :	1
Suffrages exprimés :	64
Pour :	64
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.211

OBJET : ISDND SAINT JEAN DE LIBRON : CRÉATION DE L'ALVÉOLE 4 ET FERMETURE DE L'ALVÉOLE 3 BÉZIERS 3 - PRÉSENTATION DE L'AVP.

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Catherine VANDROY, Claude PATIN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Contexte

L'exploitation de l'ISDND de Saint Jean de Libron est autorisée par arrêté préfectoral 2003-I-1345 du 8 avril 2003, complété par des prescriptions complémentaires en 2009 puis 2013. Afin d'assurer la poursuite de l'exploitation du site, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a missionné Antea Group en tant que Maître d'œuvre pour la réalisation de l'alvéole 4 et la couverture de l'alvéole 3.

Objet et contenu technique

L'Avant Projet (AVP) de ces aménagements, en conformité avec les exigences réglementaires en vigueur, est techniquement basé sur les éléments inscrits dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE), déposé en juin 2015 à la Préfecture, pour obtention d'un arrêté d'autorisation d'exploiter modificatif à la suite de l'instruction administrative, et de la procédure d'enquête publique à venir.

Les éléments techniques et de chiffrage du présent rapport d'Avant Projet sont basés, sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral, sur le projet technique du DDAE qui constitue une optimisation de la capacité de stockage par rapport à l'arrêté initial du 8 Avril 2003, notamment par la modification du profil des pentes de talus, un appui des alvéoles du casier de « Béziers 3 » sur le casier de « Béziers 2 », une côte finale de 73 m NGF au lieu de 70 m NGF.

Contrainte d'exploitation

Les travaux seront réalisés sans perturber l'exploitation de l'ISDND, ni la co-activité sur les activités contiguës et notamment l'exploitation de la déchetterie.

Ainsi, le déroulement du chantier devra se conformer au plan de circulation du site.

Du fait de cette co-activité, une mission spécifique sera confiée à un Coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).

Description des travaux (plan annexés)

Le projet d'aménagement comprend 2 phases :

Phase 1 : réalisation de l'alvéole 4

- ✓ Terrassement en déblais pour création du fond de forme de l'alvéole 4
- ✓ Constitution d'une barrière passive en fond et flanc de l'alvéole 4
- ✓ Constitution d'un dispositif de collecte des lixiviats

Phase 2 : couverture de l'alvéole 3

- ✓ Travaux de reprofilage et préparation pour la mise en place de la couverture
- ✓ Mise en place de la couverture du dôme et des flancs
- ✓ Réalisation des travaux de gestion des eaux (fossé et descentes)
- ✓ Mise en place du réseau vertical de captage du biogaz
- ✓ Travaux de végétalisation

Estimation et chiffrage de l'AVP

Le montant des travaux est estimé à ce stade à : 1 950 283,50 € HT intégrant 10 % d'aléas (soit 1 772 985,00 € HT hors aléa).

Dont :

- ✓ 1,4 M€ HT pour l'aménagement de l'alvéole 4 (Phase 1)
- ✓ 0,55 M€ HT pour la couverture et le dégazage de l'alvéole 3. (phase 2)

Planning

La durée des travaux est estimée, hors période de préparation et intempéries, sur la base des techniques d'exécution envisagées pour les terrassements et les équipements, à :

- ✓ 4 mois pour la phase 1 (aménagement de l'alvéole 4),
- ✓ 4 mois pour la phase 2 (couverture et dégazage de l'alvéole 3),

La mise en exploitation de l'alvéole 4, devra intervenir au plus tard le 1er avril 2016, délai intégrant la réception et la validation par la DREAL.

La phase 2 sera lancée après basculement de l'exploitation vers l'alvéole 4, pour une mise en place de la couverture finale, dans les 6 mois à compter de la fin d'exploitation de l'alvéole 3 (sous réserve de validation par la DREAL du modelé modifié : obtention de l'Arrêté Préfectoral).

Le projet AVP a fait l'objet d'un appel d'offre lancé le 18/08/2015.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver l'avant projet relatif à la création de l'alvéole 4 et la fermeture de l'alvéole 3 « Béziers 3 » de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint Jean de Libron.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.212

OBJET : DÉTERMINATION DU TARIF ANNUEL DE RE-FACTURATION POUR 2014 : PRESTATION DE TRAITEMENT POUR LES CLIENTS DE L'UNITÉ DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU SITOM DU LITTORAL NON SOUMIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE.

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Catherine VANDROY, Claude PATIN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Le SITOM du LITTORAL intervient, depuis le 1er janvier 2012 en représentation substitution pour le traitement des déchets ménagers collectés sur le territoire des communes de Sauvian, Sérignan, Valras-Plage et Villeneuve les Béziers.

Ce service concerne le traitement par compostage, l'enfouissement des refus de compostage et la gestion des déchetteries de Sauvian/Vendres et Villeneuve les Béziers.

D'une manière générale, le coût du service communautaire de collecte et de traitement est couvert soit par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), soit par une Redevance Spéciale (RS), qui est appliquée à tous les producteurs non ménagers au-delà du seuil de 1980 litres hebdomadaires.

Pour les terrains de camping, une redevance spécifique tenant compte du nombre d'emplacements, de l'activité saisonnière, et du coût du service de collecte et de traitement a été mise en place. Toutefois, certains campings n'utilisent pas le service communautaire de collecte, assurent eux-même cette prestation et ne relèvent d'aucun contrat de redevance.

Pour autant, les déchets ainsi collectés sont transportés à l'Usine gérée par le SITOM du LITTORAL et y sont traités. Cette prestation impacte le montant de la participation versée par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée.

Il y a lieu de facturer le traitement à ces établissements autonomes, dont les quantités traitées s'élèvent pour 2014 à 453,78 tonnes.

Sur la base des participations à verser au SITOM du LITTORAL pour l'année 2014, et en tenant compte uniquement du coût des services Usine et Centre d'Enfouissement, majoré des frais de gestion du Syndicat, le tarif calculé s'établit à 147,08 €/tonne, net de taxe.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de déterminer le tarif de re-facturation de la prestation de traitement des déchets dans les installations du SITOM du LITTORAL à 147,08 €/tonne net de taxe, pour les clients non soumis à la Redevance Spéciale,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les titres de recettes correspondants.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.213

OBJET : ADOPTION DES TARIFS REDEVANCE SPÉCIALE 2016 POUR LES DÉCHETS NON MÉNAGERS.

Référence Service : DGAT/DTEGD/-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Catherine VANDROY, Claude PATIN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 juillet 2011, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a décidé d'instaurer une redevance spéciale, appliquée à tous les producteurs de déchets non ménagers non assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter du 1er litre de déchets produits, et pour les entreprises assujetties à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à compter d'un volume de 2 250 litres par semaine ; un abattement de 4 % étant appliqué aux producteurs de déchets non ménagers propriétaires de leurs bacs.

Ce seuil a été abaissé à 1980 litres en 2012.

S'agissant des sociétés gestionnaires de campings, la redevance est acquittée à l'emplacement en tenant compte du nombre de semaines d'exploitation et de la fréquence des jours de collecte, en raison du caractère saisonnier de l'activité.

Pour faciliter l'activité des redevables, un tarif de location annuel de bacs roulants, dits de « roulement » a été instauré.

Pour l'exercice 2016, compte tenu du faible taux d'inflation (+ 0,5%) et de la conjoncture économique, les tarifs demeurent inchangés :

- ✓ seuil d'exonération : 1980 litres par semaine
- ✓ tarif déchets ménagers et assimilés : 0,0247 €/litre net de TVA
- ✓ tarif emballages valorisables : 0,022 €/litre net de TVA
- ✓ tarif « camping » : 29,77 € net de TVA par emplacement
- ✓ tarif résidents péniches 150 € annuels forfaitaire
- ✓ tarif de location annuel de bacs roulants : 82,04 € net de TVA au m3

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'approuver les tarifs ci-dessus exposés,
- d'appliquer une exonération partielle aux producteurs de déchets non ménagers assujettis à la TEOM, de manière à ce que la Redevance Spéciale qui leur sera appliquée soit inférieure ou égale au montant de la RS calculée à compter du 1er litre, moins 50 % de TEOM de l'année précédente. Soit $RS \leq RS \text{ au } 1\text{er litre} - \frac{1}{2} \text{ TEOM année } N-1$.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.214

OBJET : APPEL À PROJET "TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET - ZÉRO GASPILLAGE".

Référence Service : DGAT/DTEGD/SPDEC-

Rapporteur : **M. Jean-Claude RENAU**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaiet Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaiet absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaiet absents :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Catherine VANDROY, Claude PATIN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie propose aux collectivités de participer au deuxième appel à candidature de l'Appel à Projet « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage », dont les actions doivent permettre de contribuer aux objectifs nationaux fixés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Avantages pour les lauréats

- Reconnaissance officielle de la démarche,
- Accompagnement méthodologique par l'ADEME sur une période de 3 ans,
- Soutien financier pour la réalisation d'études de faisabilité (de 50 à 70% et max. de 50 à 100 000€), d'actions de communication (50 % à 70 % et max. de 40 000€),
- Soutien financier du fonds déchets (de 30 % et max. de 10 000€),

Projet proposé par la collectivité

Le projet de création d'une déchetterie - recyclerie est retenu dans cet appel à projet. Ce dossier a préalablement été discuté et validé en piste d'économie circulaire dans le cadre du projet de territoire. Il est à noter que la Ville de Béziers ne dispose que d'une seule déchetterie pour près de 72 000 habitants, service saturé qui engendre des comportements d'incivilité, de dépôts sauvages, et un service moindre à l'usager. Les objectifs d'une recyclerie :

- Détournement des objets vers une réparation, réutilisation, réemploi ;
- Création d'emplois locaux ou réorientation professionnelles en interne (reclassement) en lien avec l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Sensibilisation des publics vers l'utilisation d'objets de seconde main, une consommation différente, le don, la réparation.

Le Diagnostic de territoire étant réalisé, cet appel à projet s'axe sur :

- Une étude de faisabilité d'une déchetterie-recyclerie,
- Un soutien financier à l'investissement de cet équipement
- Un soutien à la communication, à la sensibilisation et à l'animation du projet.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée à se porter candidate à l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.215

OBJET : INSTALLATION D'OMBRIÈRES EN AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE VALORBI.

Référence Service : DGAT/DTEGD/SENRC-

Rapporteur : **M. Gérard ABELLA**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaients Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaients absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaients absents :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Catherine VANDROY, Claude PATIN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 21 octobre 2010, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a approuvé le schéma de développement des énergies renouvelables (ENR) qui prévoit le lancement d'un appel à projets pour la réalisation de centrales photovoltaïques au sol.

Après une consultation publique sous forme d'appel à projets, lancée le 3 février 2011, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 3 avril 2012, a désigné QUADRAN attributaire de l'appel à projets avec signature d'une convention de partenariat.

Cette convention permet à l'entreprise Quadran de développer des projets ENR, dans le cadre de ce schéma de développement, mais aussi d'entreprendre des projets photovoltaïques sur les équipements communautaires.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la CABM met en œuvre un programme d'actions destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et élabore une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique.

L'enjeu de ce programme, intégré au projet de territoire, est triple :

- prévenir les risques naturels liés au changement climatique (inondation, submersion marine),
- réduire la précarité énergétique,
- développer une filière autour des énergies renouvelables.

Le 9 février 2015, la CABM a été lauréate de l'Appel à Projets Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV) avec attribution d'un fonds spécial pour la transition énergétique, permettant d'être accompagné financièrement et techniquement pour l'ensemble des projets créatifs et innovants qui seront entrepris et qui seront sélectionnés, en vue de remplir les objectifs nationaux fixés par le projet de loi sur la transition énergétique.

Une des actions concerne la construction d'ombrières photovoltaïques, sur le site de VALORBI, destinées au stationnement des bennes à ordures ménagères et à l'alimentation de l'usine de valorisation des déchets (VALORBI) par l'énergie ainsi produite.

Les ombrières produiront environ 1306 kWh (production estimée de 224 Mwh/an) représentant près de 30% de la consommation du site (consommation annuelle à environ 840 Mwh).

Le coût total du projet est estimé à 500 000€ HT. Il pourra être financé dans la limite de 80% au titre des dispositifs « territoire à énergie positive pour la croissance verte », « Approche Territoriale Intégrée » et « Autoconsommation d'électricité photovoltaïque en Languedoc-Roussillon ».

Ceci exposé, il vous est proposé:

- d'autoriser le lancement de l'action visant à réduire la consommation énergétique d'un bâtiment communautaire, augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire et diminuer les émissions de gaz à effet de serre,

- d'autoriser l'installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le site de Valorbi en application de la convention du 31 mai 2012,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	60
Contre :	0

Le Conseil adopte à l'unanimité,
Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

QUESTION n° 15.216

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU BITERROIS.

Référence Service : PRM/DAJA/SAS-

Rapporteur : **M. Alain ROMERO**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric LACAS, Président.

Etaient Présents :

Madame et Messieurs les Vice-Présidents

Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Guy COMBES, Jean-Paul GALONNIER, Gérard GAUTIER, Robert GELY, Robert MENARD, Elisabeth PISSARRO, Jean-Claude RENAU, Alain ROMERO, Christophe THOMAS.

Messieurs les Conseillers Communautaires délégués

Jean-Michel DU PLAA, Pascal RESPLANDY.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Françoise ARNAUD-ROSSIGNOL, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Nataly DARTIGUELONGUE, Sandrine DAUGAS, Ariane DESCALS SOTO, Caroline DESCHAMPS, Odette DORIER, Alberte FREY, Marie-Agnès GAZEL, Dominique GUIFFREY, Agnès JULLIAN, Michèle MILLER, Magali PALERMO, Perrine PELAEZ, Roselyne PESTEIL, Natalia PETITJEAN, Christine PUECH, Annie ROUGEOT, Annie SCHMITT, Florence TAILLADE, Nourredine ABID, Elie ABOUD, Gérard ANGELI, Guy ASSEMAT, Brice BLAZY, Didier BRESSON, Henri CABANEL, Adil CHOUKRI TOURI, Aimé COUQUET, Benoit D'ABBADIE, Jacques DUPIN, Claude GEISEN, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Pierre MARC, Yvon MARTINEZ, Daniel PAREDES, Luc ZENON.

Etaient absents et avaient donné procuration :

Monsieur le Vice-Président

Michel SUERE à Frédéric LACAS.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Bénédicte FIRMIN à Elisabeth PISSARRO,
Pascale LAUGE à Odette DORIER,
Laurence RUL à Perrine PELAEZ,
Jacques GRANIER à Guy COMBES,
Michel MOULIN à Yvon MARTINEZ,
Philippe ROUGEOT à Annie SCHMITT,
Pierre VILLENEUVE à Didier BRESSON.

Etaient absents :

Monsieur le Vice-Président

Bernard AURIOL.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Marie GIMENO, Catherine VANDROY, Claude PATIN, Alain SENEGAS.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance : Adil CHOUKRI TOURI.

Mesdames, Messieurs,

Au titre de sa compétence « Aménagement de l'Espace », la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) a, par délibération en date du 28 juillet 2003, adhéré au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Biterrois.

Par délibération en date du 14 mai 2014, le Conseil communautaire de la CABM a désigné ses représentants (23 titulaires et 23 délégués suppléants).

Par courrier en date du 02/07/2015 à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM), Madame Océane DELBAERE a fait part de sa démission des fonctions de déléguée titulaire au Syndicat Mixte du SCOT.

Les statuts prévoient, qu'en cas de vacance parmi les délégués de l'un de ses membres à l'exception du Président ou d'un Vice-Président, pour quelque cause que ce soit, l'organe délibérant procède au remplacement dans les meilleurs délais à compter de la date à laquelle la vacance aura été notifiée au Président du Syndicat.

Il convient donc de procéder au remplacement de Mme Océane DELBAERE conformément aux dispositions des articles L. 5711-1 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux statuts du SCOT modifiés le 30 janvier 2014 et à son règlement intérieur modifié le 15 novembre 2013.

Ceci exposé, il vous est proposé:

- de désigner un délégué titulaire en remplacement de Mme Océane DELBAERE, démissionnaire,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après appel à candidature, s'est déclaré le conseiller communautaire suivant :

Robert MENARD

Conformément aux articles L 5211-7 et 2122-7 et conformément à l'article 7 des statuts du SCOT, le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur le vote au scrutin secret.

Après dépouillement des 60 bulletins de vote, le Président proclame les résultats suivants :

Nombre de Conseillers	
en exercice :	65
Présents :	52
Représentés :	8
Absents :	5
Suffrages exprimés :	60
Pour :	50
Nul/Blanc :	10

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés,

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président,

Frédéric LACAS
Président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée
Maire de Sérignan